

Royaume du Maroc



**Direction des Etudes
et des Prévisions financières**

Secteurs privé et public : partenaires pour une croissance
économique accélérée

Mars 1996

Document de travail n° 06

**Secteurs privé et public : partenaires
pour une croissance économique
accélérée**

(Mars 1996)

La répartition des rôles entre le public et le privé devra, au préalable, prendre en considération les défis qui se présentent pour l'économie marocaine.

1. Défis à relever

La réalisation d'une croissance économique accélérée, l'adaptation de l'économie nationale aux mutations de l'environnement international et le développement humain sont les trois défis majeurs que le Maroc devra relever à l'avenir.

Pour résorber le chômage, qui a atteint une proportion importante dans notre pays (16% en milieu urbain), il est impératif de favoriser une croissance économique forte permettant, également, d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de réduire le taux d'endettement du pays.

Une telle croissance forte, suppose un développement soutenu des exportations d'autant que celles-ci ne représentent que 17% du PIB au Maroc contre 20% en moyenne pour les pays en voie de développement. Elle exige que le taux d'investissement soit augmenté de manière conséquente pour s'établir, à moyen terme, à 27% contre 21% actuellement.

L'adaptation de l'économie nationale aux nouvelles données de l'environnement international, peut se faire notamment par le redéploiement du tissu industriel en fonction des nouveaux accords avec l'Union Européenne et par une réforme fiscale qui réduirait la part élevée (38%) de l'imposition du commerce extérieur dans les recettes fiscales tout en favorisant un développement des ressources de l'Etat, moyennant l'élargissement de l'assiette et l'intégration du secteur informel.

Le développement humain est une condition nécessaire pour que la croissance économique soit durable. Outre l'amélioration des indicateurs sociaux (généralisation de l'enseignement fondamental, renforcement des soins de base, développement du logement social, électrification rurale, alimentation en eau potable des campagnes...), il s'agit de faire face à des besoins croissants de la population, se traduisant, d'ici à l'an 2010, par une demande additionnelle d'emploi de 300.000 par an, par le triplement du rythme de réalisation des dispensaires, par la construction annuelle de 180.000 logements contre 60.000 actuellement et par le doublement de la production d'eau potable.

A côté de ces besoins, il devient primordial de réduire le taux d'analphabétisme des adultes qui est de l'ordre de 59% actuellement contre 46% pour le monde arabe et 32% pour l'ensemble des pays en voie de développement.

Compte tenu de l'ampleur des défis précités, il est opportun que les secteurs public et privé conjuguent leurs efforts dans le cadre d'un véritable partenariat.

2. Rôle du secteur public

En plus de la sécurité, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement qui sont des attributions traditionnelles de l'Etat, les missions du secteur public, au niveau de ce partenariat, consisteront en la préservation de la stabilité du cadre macro-économique, l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, et la mise en place des infrastructures nécessaires au développement du secteur privé et à la promotion du monde rural.

2.1 Préservation de la stabilité du cadre macro-économique

Pour défendre le pouvoir d'achat des citoyens et assurer les bases d'un développement harmonieux de l'économie, les pouvoirs publics devront préserver la stabilité du cadre macro-économique grâce à :

- une politique budgétaire contenant le déficit public dans des limites raisonnables, ce qui permettra de canaliser le maximum de ressources au profit du secteur privé et de ralentir l'inflation ;
- une meilleure programmation des dépenses publiques d'investissement et une réduction du train de vie de l'Administration, lequel est supérieur de 4% du Produit Intérieur Brut par rapport à la moyenne des pays en voie de développement ;
- une réforme de l'Administration pour adapter son rôle aux nouvelles exigences en matière de régulation de l'économie ;
- l'accélération du processus de privatisation en donnant la priorité aux secteurs ayant les plus grands effets d'entraînement sur l'économie ;
- une politique monétaire et de change assurant la stabilité du dirham, le renforcement de la compétitivité des entreprises et traitant sur un pied d'égalité tous les opérateurs économiques y compris le Trésor public ;
- une gestion active de la dette extérieure, atténuant le poids de celle-ci sur l'économie et sur les finances publiques.

2.2 Amélioration de l'environnement de l'entreprise

Pour améliorer le cadre dans lequel évolue l'entreprise, les pouvoirs publics pourront procéder aux actions ci-après :

- La mise en application, dès janvier 1996, de la charte sur les investissements qui, après avoir éliminé les distorsions du cadre incitatif précédent, créera une dynamique des investissements à travers les avantages importants consentis tout en permettant une simplification des procédures administratives ;

- L'achèvement de la réforme du secteur financier qui est essentielle pour la mobilisation dynamique de l'épargne et la diversification des sources de financement des entreprises et qui se traduira, par ailleurs, par la création de nouveaux instruments et par le recours progressif du Trésor aux ressources financières aux conditions du marché ;
- La mise en place, au profit des opérateurs économiques, d'un environnement véritablement concurrentiel grâce à une nouvelle loi sur la concurrence qui complétera la libéralisation des prix et introduira des règles pour un meilleur fonctionnement des marchés ;
- L'adaptation, aux exigences de la modernisation de l'économie marocaine, de certains cadres juridiques notamment la législation du travail, en apportant plus de flexibilité au marché de l'emploi, en développant le système d'intermédiation et en assurant la promotion de la micro-entreprise, plus créatrice d'emplois ;
- L'amélioration du fonctionnement du marché foncier en simplifiant les procédures d'immatriculation foncière, en poursuivant l'équipement de zones industrielles avec l'implication, dorénavant, du secteur privé, en entamant la distribution des terres collectives au profit des ayant-droits dans une perspective de généralisation de la propriété individuelle privée...

2.3 Les infrastructures de base

L'Etat devra mettre en place les infrastructures et services de base nécessaires au développement du secteur privé et à la promotion du monde rural. L'accent devra être mis sur la stratégie sociale à laquelle il faudra consacrer une part importante des ressources publiques.

Des programmes pluriannuels intégrés, visant à satisfaire à long terme les besoins essentiels de la population, seront mis en oeuvre par l'Etat en matière notamment de scolarisation des enfants, de santé de base, d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique, de logement social et de protection des groupes vulnérables vis à vis des coûts sociaux de l'ajustement.

Pour atténuer le coût pour le budget de l'Etat de ces programmes, il convient de mettre en place un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la participation du secteur privé.

3. Rôle du secteur privé

Dans le nouveau contexte de partenariat, le secteur privé deviendra le moteur de la croissance économique. Pour ce faire, il devra promouvoir les exportations, attirer les capitaux étrangers et améliorer le management de l'entreprise.

3.1 Développement des exportations

Pour réduire les insuffisances actuelles du commerce extérieur, le secteur privé aura à diversifier ses produits et ses marchés à l'export et à s'orienter vers des activités à valeur ajoutée.

La diversification des produits et des marchés passe impérativement par un certain nombre d'actions dont en particulier :

- le développement du partenariat avec l'étranger : une étude récente de la Banque Mondiale sur le secteur manufacturier a montré l'existence, en effet, d'une corrélation positive entre la performance à l'exportation et la participation étrangère au capital de l'entreprise marocaine ;
- l'amélioration de la qualité des produits et services en se conformant, particulièrement, aux normes en vigueur sur le plan international.
- le renforcement des organisations professionnelles, eu égard à la globalisation des marchés internationaux, pour leur permettre de défendre efficacement les intérêts des exportateurs, de recueillir le maximum d'informations sur les marchés extérieurs, de participer, systématiquement, aux foires et aux expositions et d'assurer, à moindre coût, la représentation commerciale à l'étranger.
- le redéploiement du tissu industriel dans le sens de la constitution d'unités viables : Plus la taille de l'entreprise est importante, plus la part à l'exportation est élevée. Seules les grandes entreprises disposent, en effet, de possibilités plus larges sur les plans financier, commercial ou technologique pour pénétrer le marché international.

Le développement de secteurs à valeur ajoutée est primordial pour réduire le caractère vulnérable de notre économie et pour promouvoir l'emploi qualifié. Le passage de l'exportation de produits à forte intensité de main d'oeuvre non qualifiée à un système d'exportation de produits à forte intensité de main d'oeuvre qualifiée et de technologie, nécessite une politique appropriée en matière de recherche et développement.

Actuellement dérisoire (moins de 0,3% du PIB), l'effort à entreprendre dans le domaine de la recherche et développement, qui vise à améliorer le contenu technologique de la production marocaine, devra impliquer non seulement les entreprises mais, également, les centres publics de recherche.

L'intensification de cet effort de recherche/développement exige, en outre, l'organisation et la promotion au Maroc du secteur de l'ingénierie et de la consultation ainsi que la mise en place d'un statut privilégié du chercheur.

3.2 Développement des investissements étrangers

Le cadre juridique permettant d'attirer les investisseurs étrangers existe déjà. Outre l'abrogation de la loi sur la marocanisation, les pouvoirs publics ont assoupli considérablement la réglementation des changes durant les dernières années, finalisé la charte sur les investissements qui entrera en vigueur en 1996 et avancé sensiblement la réforme du secteur financier.

Tributaire du développement du marché des capitaux qui nécessite, à son tour, une plus grande transparence au niveau des comptes des entreprises marocaines, la promotion de l'investissement direct étranger peut être favorisée par une politique dynamique de partenariat entre les entreprises marocaines et les firmes étrangères. Elle reste, à l'avenir, conditionnée par le renforcement des infrastructures, la disponibilité d'une main d'oeuvre qualifiée et l'amélioration de la qualité d'accueil.

Dans le domaine des infrastructures où les investissements à réaliser portent sur des montants très élevés (plusieurs milliards de dirhams par an), le privé a un rôle fondamental à jouer en participant directement à l'effort d'équipement du pays et en prenant part à la gestion de certains secteurs sensibles, réservés exclusivement, aujourd'hui, au public.

L'ouverture à la concurrence de ces secteurs d'infrastructures, en mettant en place un cadre réglementaire propice, améliorera l'efficacité de gestion, réduira le coût pour l'utilisateur, apportera une réponse au problème du financement et permettra de mieux répondre aux besoins de l'économie. Elle pourra aussi avoir, pour objectifs, de développer la bourse et d'attirer au Maroc des capitaux étrangers importants qui viendraient soutenir le processus d'ajustement de l'économie nationale.

La libéralisation/déréglementation des secteurs d'infrastructures, en gonflant l'offre de titres à long terme, stimule en effet le marché financier. Le cas de l'Argentine est éloquent à ce sujet. La privatisation par exemple du téléphone, qui représente actuellement 40% de la capitalisation boursière, a permis à ce pays de réduire sensiblement sa dette extérieure, à travers un mécanisme d'échange de créances contre des participations au capital de sociétés privatisables.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de la main d'oeuvre, il faut privilégier une véritable participation du secteur privé en vue d'écourter le délai nécessaire à la généralisation de l'enseignement de base. Il faut rechercher aussi une intervention active du secteur privé dans le domaine de la formation professionnelle. Le secteur privé devra non seulement créer des centres de formation professionnelle mais, aussi, s'impliquer réellement au niveau de l'optimisation du dispositif public existant.

Au niveau de l'accueil, il faut tendre vers une collaboration étroite entre le privé et le public pour vendre mieux le produit Maroc. La confection de brochures et de plaquettes de prestige ne suffit plus. Il y a lieu de développer un langage commun face aux investisseurs étrangers, ainsi qu'une véritable culture de l'accueil aussi bien au niveau des administrations qu'à l'échelle des entreprises.

3.3 Amélioration du management

L'amélioration du management est impérative pour permettre à l'entreprise marocaine de faire face à la concurrence à l'étranger et sur nos propres marchés. Elle nécessite :

- l'introduction d'une gestion des ressources humaines dont le but est d'accroître le taux d'encadrement, d'améliorer la qualification professionnelle à travers la formation continue et de favoriser la mobilité au sein de l'entreprise ;
- un effort conséquent en matière d'investissement dans les systèmes d'informations en vue d'un meilleur pilotage de l'entreprise (tableau de bord) et de la réalisation de gains de productivité.
- la mise en place de cellules d'études et développement et l'adoption de critères précis quant à l'évaluation de la rentabilité des projets d'investissement.

En d'autres termes, il faudra que l'entreprise privée soit plus sensible à l'encadrement humain et à l'évolution de la technologie y compris celle relative aux systèmes d'information.